



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



21075276

Déposé au greffe
du Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Huy, le **17 JUIN 2021**
le greffier

Greffier

N° d'entreprise : **0421 676 618**

Nom

(en entier) : **PHARMACIE RONDELET**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à Responsabilité Limitée**

Adresse complète du siège : **rue Sauvenière, 38-40 à 4590 OUFFET**

**Objet de l'acte : Maintien d'un Conseil d'administration composé de deux membres
Démission- Nomination administrateur**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2021

Ordre du jour

1. Maintien d'un Conseil d'administration composé de deux membres
2. Démission d'administrateur
3. Nomination d'administrateur

Résolutions

1. Conseil d'administration

Décision est prise à l'unanimité de conserver un conseil d'administration composé de deux membres, administrateurs dont les pouvoirs sont ceux régis par les statuts sociaux.

2. Démission des organes dirigeants

Madame Anne-Marie Rondelet, administrateur en fonction, ayant démissionné de son mandat avec effet au 30 avril 2021 à 24h00, l'assemblée générale accepte sa démission et la remercie pour l'exercice de son mandat.

Décharge provisoire lui est donnée pour ses actes de gestion posés depuis le 01.01.2021 jusqu'au 30.04.2021.

Décharge définitive lui sera donnée à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2022 qui aura pour objet e.a. l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2021.

3. Nomination d'un administrateur

Monsieur le Président propose ensuite la nomination d'un nouvel administrateur, non statutaire, pour une durée illimitée, savoir :

La SRL FVS Management, société inscrite au RPM de Liège (division de Huy) et immatriculée à la BCE sous le n° 0752 878 366, dont le siège social est établi Grand' Route, 43 à 4590 Ouffet et qui a désigné en qualité de représentant permanent son administrateur unique, Monsieur François Van Sull.

A l'unanimité, l'assemblée générale approuve cette nomination qui prend effet à dater du 1er mai 2021, et ce pour une durée illimitée.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/06/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Ce mandat d'administrateur étant rémunéré, sa rémunération et les modalités de sa gestion seront fixées dans un cadre conventionnel distinct.

Les administrateurs désignent Monsieur Guy Bernard, Conseiller fiscal certifié ITAA, afin de procéder à la publication des présentes résolutions aux annexes du moniteur belge.

SRL FVS Management
Administrateur

Jacques RONDELET
Administrateur

François VAN SULL
représentant permanent

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/06/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).